

VII ème BIENNALE en VAL DE SAÔNE

Organisée par l'Association Reg'ART

RÈGLEMENT

La VII ème Biennale en Val de Saône
aura lieu à l'Espace Henri Saint Pierre D'ALBIGNY sur SAÔNE
du Samedi 30 avril au dimanche 22 mai 2022

DESCRIPTIF	Depuis 1987, pendant 23 ans, l'association Reg'Art a organisé un Salon d'Art Contemporain annuel. Depuis 2011, c'est une Biennale qui accueille une vingtaine d'artistes dans un espace de grande qualité de 300m ² .
PRÉSENTATION DES ŒUVRES	PEINTURES (toutes techniques), SCULPTURES, DESSINS, PHOTOS, VIDÉOS... Les œuvres doivent être personnelles. Les reproductions ou copies ainsi que les œuvres réalisées en cours ou stages ne sont pas acceptées. Un stand d'environ 8m linéaires sur 2,50m de hauteur est réservé à chaque artiste.
INSCRIPTION À LA SÉLECTION	Date limite de réception : 31 OCTOBRE 2021 Télécharger la fiche d'inscription sur le site de la mairie : http://www.mairie-albignysursaone.fr sur celui-ci : www.biennale-en-val-de-saone.fr ou par courriel. Les artistes désirant participer à la sélection doivent renvoyer la fiche d'inscription, remplie, accompagnée des droits d'inscription à : Catherine Guillot 17 chemin des chasseurs - 69250 ALBIGNY/Saône Avec le bulletin d'inscription, chaque candidat joindra les photographies de 5 œuvres qui sont destinées à être exposées. Les photos doivent être présentées en format minimum 13 x 18 pour une meilleure visibilité. Envoi simple sans accusé de réception. Il devra être mentionné au dos de chaque photo, les dimensions, la technique utilisée (huile, acrylique, aquarelle...), le titre et le prix de vente public. <u>Chaque photo devra être anonymisée par l'artiste.</u> Les artistes seront sélectionnés(e)s par un jury de 9 personnes et prévenu(e)s par téléphone ou courriel en décembre 2021. Les artistes ne peuvent exposer qu'à une biennale sur 3. Tout désistement après accord de participation entraînera la perte de la caution.
PARTICIPATION AUX FRAIS	<u>70 €</u> par exposant pour les frais d'accrochage, rendus en cas de non-sélection. Un chèque de caution de 100 euros est demandé avec la fiche d'inscription. Il sera rendu en cas de non-sélection ou lors du décrochage si sélectionné. Les chèques seront libellés au nom de l'association Reg'ART. Pour l'envoi des décisions du jury et le retour des photos, joindre une enveloppe A4 suffisamment affranchie, au nom et adresse de l'exposant.

<p>HORAIRES D'OUVERTURE</p>	<p>Samedi 30 avril : vernissage à partir de 19h Les samedis et dimanches : l'après-midi de 14h30 à 19h La semaine : l'après-midi de 15h à 18h30 En matinée, sur rendez-vous pour les groupes et les scolaires.</p>
<p>NOMBRE D'OEUVRES</p>	<p>Pour la qualité de l'exposition, le stand ne doit pas être surchargé et conserver une certaine unité. <u>Sculptures</u> : à voir selon la taille. Elles seront exposées hors stand. Au dos de chaque œuvre, une étiquette devra indiquer la technique, le titre, le format et son prix public, le même que dans vos autres lieux d'exposition.</p>
<p>PRÉSENTATION DES OEUVRES</p>	<p>Les œuvres doivent être munies d'un moyen d'accrochage. Les œuvres mal présentées peuvent être refusées. Prévoir des chaînes, fils...pour accrochage sur nos cimaises. Les socles des sculptures seront fournis par les exposants.</p>
<p>DÉPÔT DES OEUVRES</p>	<p>L'accrochage sera réalisé par les artistes les mercredi 27 et jeudi 28 avril, à partir de 14 h, vendredi 29 en matinée dès 9h, selon les directives de l'organisation. Les travaux exposés doivent correspondre à ceux proposés dans le dossier, ou soumis à la décision du jury. Prévoir 2 listes comportant le titre de chaque œuvre et leur prix, sous pochette plastique, sans mention d'adresse personnelle.</p>
<p>RETRAIT DES ŒUVRES</p>	<p>Les œuvres, y compris celles vendues, ne seront retirées qu'à la fin de l'expo, le dimanche 22 mai 2022, de 18 h 30 à 20 h. L'association n'assume aucune responsabilité concernant les œuvres non retirées à la fin du salon.</p>
<p>VENTE DES OEUVRES</p>	<p>Toutes les œuvres exposées doivent être en vente. <u>30% du prix de vente</u> seront reversés à l'association pour assurer la pérennité de la Biennale.</p>
<p>RESPONSABILITÉ ET ASSURANCE</p>	<p>Les organisateurs n'assument aucune responsabilité concernant les pertes, vols, détériorations ou accidents divers dont pourraient être victimes les œuvres exposées. Les exposants s'engagent à n'exercer aucun recours contre l'association Reg'ART, organisatrice du salon. Les exposants qui souhaitent assurer leurs œuvres le feront à leurs frais.</p>
<p>RENSEIGNEMENTS</p>	<p>Si nécessaire, pour plus de précisions, Catherine GUILLOT Tél : 09 53 86 60 84 ou 06 81 83 12 05 Christian LHERBIER Tél : 07 69 45 11 36 Gilbert MANIKAS Tél : 06 13 28 83 20 Courriel : associationregart@gmail.com</p>

